ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le mardi 3 juillet 2018 à 15 h 45.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présent :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO. 11402-07-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018.**
4. **Appel d'offres, soumissions et contrats**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
6. **Travaux Publics**
   6.1 Programme d'aide à la voirie locale
   Volet – Redressement des infrastructures routières locales
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 11403-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMENENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
RÉSOLUTION NO. 11404-07-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix-Est a obtenu un avis favorable du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7. *URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

8. *SÉCURITÉ INCENDIE*

9. *LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

10. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

11. *COMPTES*

12. *DIVERS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 11405-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 15 h 49.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale

Brigitte Harvey
Directrice générale